



ARRETE MUNICIPAL n°29/2024

Autorisation pour installation d'une terrasse commerciale

Au passage – Place Saint Nicolas de Bourgueil

Le Maire de la commune d'ILLIES, Damien HAYART

Vu le Code Général des Collectivités territoriales et notamment son article **L 2212-2**

Vu le code de la Santé Publique et notamment ses articles L 3335-1, L 3334-2, L 3335-4,

Vu l'article 18 de la Loi des Finances pour 2001, parue au JO du 31 décembre 2000.

Vu la demande de monsieur DUROT Manuel, gérant du commerce au Passage, situé place Saint Nicolas de Bourgueil.

Arrête

Monsieur DUROT Manuel, gérant du commerce au Passage.

A installer une terrasse commerciale sur le domaine public, place Saint Nicolas de Bourgueil, du 13/04/2024 au 30/09/2024.

En foi de quoi le Maire délivré le présent certificat pour faire valoir ce que de droit.

Fait à ILLIES, le 12/04/2024

Le Maire,
Damien HAYART

